

*Le Président*

*Paris, le 27 mai 2025*

*Références à rappeler : 24-037 / 24-DCC-255*

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Intermarché lors de la prise de contrôle exclusif de 200 magasins anciennement sous enseigne Casino, autorisée le 28 novembre 2024 par décision n° 24-DCC-255, Intermarché a proposé de nommer le cabinet AMJD Consultants, représenté par Messieurs André Marie et Jean Dulac, en tant que mandataire chargé de la cession des points de vente concernés par les engagements souscrits. À cet effet, vous avez également soumis un projet de mandat.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé le cabinet AMJD, en qualité de mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat soumis à mes services le 22 mai 2025.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence